

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL HAMELIN, président
 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR OUEST**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 novembre 2011, 19 h
Centre communautaire Sarto-Desnoyers situé au
1335, chemin Bord-du-Lac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2011	1
PRÉSIDENT	1
M. Alan De Souza, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs.....	6
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	
Roger Lachance.....	8
Martin Gaulin Gaudreau	16
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Erica Morelle Ngomba et Sandreenah Pentiah.....	23
Josette Lincourt.....	25
Jean-Luc Plante	29
André Labelle	30
Ken Watkins.....	33
Charles Moreau	37
Émile Lacoste.....	42
Bogdana Lupas-Collinet	44
Al Hayek	46
Juliana Costa	49
Charles Moreau	52
M. Edgar Rouleau, maire de Dorval.....	62

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information générale portant sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal. Ce projet a été préparé par la Ville de Montréal sur mandat du conseil d'agglomération.

10 Ladies and Gentlemen, good evening. Welcome to this first information session on the project of organic waste treatment centers.

 Cette session va se dérouler essentiellement en français mais les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront s'adresser dans cette langue à la commission.

15 This meeting will be conducted in French but participants who would prefer to address the Commission in English may do so.

 Mon nom est Michel Hamelin et j'ai été désigné par la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal pour présider cette commission en compagnie de madame Nicole Brodeur, à ma droite. Madame Nicole Lacelle, à ma gauche, agit comme secrétaire générale et madame Élise Naud, comme analyste.

20 Étant donné l'ampleur du mandat, puisque quatre sites sont envisagés, deux sous-commissions travaillent de pair pour étudier ce projet. Nous nous intéressons aux sites de Dorval et de LaSalle et l'autre commission, composée de monsieur André Beauchamp et de monsieur Jean Burton, traite des sites de Saint-Michel et de Montréal-Est. La commission produira un seul rapport pour l'ensemble du projet.

30 En appui à notre travail, ce soir, l'équipe est composée de madame Louise Philibert, sténographe, monsieur Jérémie Gagnon, technicien du son, monsieur Jimmy Paquet-Cormier, à la logistique et messieurs Nat Than Le et Félix Hébert, à l'accueil.

35 L'Office a été mandaté pour procéder à cette consultation publique par le conseil d'agglomération de l'île de Montréal. Bien qu'il reçoive des mandats de consultation d'instances métropolitaines, il est utile de rappeler que l'Office est une entité juridique distincte. Il agit en toute indépendance et en toute impartialité. La raison d'être principale de l'Office est de véhiculer vos opinions et vos préoccupations auprès des élus municipaux chargés de prendre des décisions sur de grands projets qui engagent notre avenir et celui de nos enfants.

40 It is important to point out that public consultations are held for the citizens who have the right to be properly informed on projects and policies that may affect their quality of life. Citizens have the fundamental right to voice their opinions.

45 Les consultations de l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires et s'engagent à respecter un code de déontologie qui est disponible sur le site internet de l'Office.

50 Un avis public annonçant la consultation a paru le 3 novembre dans *Le Messager* de Lachine-Dorval et 13 624 dépliants ont été distribués à Dorval. On m'a informé que c'était toutes les portes de la Ville qui ont reçu un dépliant.

55 La consultation publique se déroulera en deux parties. La première, qui commence ce soir, vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion mais bien de s'informer. Cette séance permet aux intervenants de présenter le projet dans son ensemble.

La deuxième partie de la consultation publique se tiendra à partir du 5 décembre prochain. Elle permettra alors aux citoyens d'exprimer leur opinion, de prendre position sur le

60 projet et de le bonifier, s'il y a lieu. Il est à noter que la date limite pour la remise des mémoires
ou pour demander une intervention orale est fixée au 1^{er} décembre.

65 Une fois complétées les séances de consultation publique, la commission procédera à
l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui
comprendra trois parties, ainsi qu'une introduction et une conclusion. Ces trois parties sont
d'abord la description du projet, puis l'état des préoccupations des citoyens et enfin, l'analyse de
la commission, accompagnée de recommandations. La commission remettra alors son rapport à
l'agglomération. Ce rapport a une valeur de consultation et la décision finale appartient bien
évidemment au conseil d'agglomération.

70 Dans le cadre de la présente séance, le porte-parole de la Ville de Montréal sera invité,
au nom de l'agglomération, à présenter le projet d'abord dans ensemble, puis plus
spécifiquement, l'équipement prévu à Dorval. Nous prendrons ensuite une pause pendant
laquelle nous ouvrirons le registre à la table d'accueil qui est située à l'entrée. Les personnes qui
75 désirent poser des questions doivent s'y inscrire.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront invitées à poser leurs questions
selon leur ordre d'inscription, en s'adressant à la présidence de la commission qui passera la
parole aux ressources pertinentes. Deux questions sont permises par intervention. Cependant,
80 comme le registre restera ouvert, il vous sera possible de vous réinscrire pour poser des
questions supplémentaires. Je vous demanderais de garder au minimum les préambules, sauf si
c'est vraiment nécessaire pour comprendre la question. Nous prévoyons terminer ce soir vers
10 h, 10 h 15. Mais s'il y a encore plusieurs intervenants à ce moment, nous reprendrons la
séance demain soir, à 7 h, au même endroit.

85 La tâche principale de la commission est de vous aider et de s'assurer que chacun
obtienne la réponse la plus claire et la plus complète possible. Il peut donc arriver que la
commission intervienne dans le processus des questions et des réponses. Ce déroulement vise
à permettre au plus grand nombre de personnes possible de poser des questions. Pour y arriver,
90 rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Je

ne permettrai donc pas de remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

95 Enfin, si une réponse ne peut être donnée au cours de la séance en cours, elle devra être fournie à la séance suivante ou, encore, par écrit dans les meilleurs délais. Toutes les réponses sont publiques. Elles font partie du dossier de documentation accessible à tous. Toutes les séances sont enregistrées et les transcriptions écrites de tout ce qui est dit sont disponibles sur le site internet de l'Office quelques jours après la soirée d'information.

100 Toute la documentation relative au projet est également disponible pour consultation au bureau de l'Office et à l'Hôtel de ville de Dorval. Vous trouverez les adresses dans le dépliant qui est disponible à l'accueil.

105 Alors, nous passons maintenant au volet de la présentation. J'inviterais d'abord monsieur Alan De Sousa, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs à nous dire quelques mots. Par la suite, monsieur Roger Lachance présentera son équipe et débutera la présentation. Alors, Monsieur De Sousa, à vous la parole.

110 **M. ALAN DE SOUSA :**

115 Merci. Bonsoir à vous tous. Good evening, everyone. Monsieur Hamelin, Madame Boisvert, Madame Lacelle et à vous tous. Nous ouvrons ce soir un important processus de consultation publique en ce qui a trait à l'implantation des centres de compostage et de biométhanisation sur le territoire de l'Île de Montréal.

120 With this consultation that we are opening up, we hope to be able to get people's comments with regard to what people think, with regard to where and how we are going to be implementing our centers for composting and biomethanisation.

La consultation constitue une étape charnière du projet puisqu'elle permettra de bénéficier de l'apport des citoyens et ainsi de bonifier l'intégration des centres dans chacun des secteurs où ils sont implantés.

125 In holding this public consultation, not only it is important point for us to move on with this project, but it also allows us to share with citizens information that we have and allow people to provide their constructive comments with a view to improving and contributing to our decisions and orientations.

130 La Ville de Montréal encourage la population depuis plusieurs années à réduire, à réemployer, à recycler et à valoriser. Mais un des grands problèmes des métropoles, à cause de la densité urbaine, et Montréal n'y échappe pas, est celui des ordures ménagères. Une des solutions passe par notre capacité à donner une deuxième et une troisième vie à nos résidus de table.

135 So, while the City and all cities on the island of Montreal have contributed for a number of years asking and encouraging our communities to reduce, to reuse, to recycle and finally to make sure that we can best dispose of materials, one of the big issues that we have, and Montreal is no exception to other large cities on the North American continent, is with regard to household waste and one of the solutions that is put forward, is one that were we would be able to increase our capacity, to consider a second and often a third use from whatever comes from our tables, our
140 kitchens scraps.

145 Et c'est pour cela que nous avons la volonté d'implanter des centres de matières organiques d'avant-garde, des centres à la fine pointe qui vont pouvoir produire de l'énergie verte, de l'énergie propre, à partir de nos déchets de table et nos résidus de jardin. Fini le gaspillage.

150 L'étape de consultation publique est une démarche essentielle à ce projet d'envergure dont le succès repose sur l'engagement de tous et nous souhaitons entendre l'opinion des citoyens, leur point de vue, leurs idées innovatrices, aussi. Ils sont bienvenus.

155 That's why, in order to deal with this issue, we are proposing the situation of four centers on the island of Montreal: north, south, east and west. Again with a view to being able to produce compost, produce energy, clean energy, one that would continue to emanate from our kitchen scraps. And as a result, we hope to send less and less to landfill.

160 These consultations are obviously an important part of this effort and, but let me say this, that even if we succeed, it would require the contribution of all of us, all of our residents, all of our citizens, to make sure the project works. And that's why we want to hear from people, we want to hear what their thoughts are, what comments they may have to make, any questions they have, and everyone is welcome.

165 Je dois vous dire que, nous, on avait remarqué, pour le projet de Dorval, en travaillant avec Aéroports de Montréal, avec l'objectif de trouver un site qui est central pour tout le monde, et puis on a eu des très bonnes collaborations jusqu'à tout récemment où Aéroports de Montréal nous a indiqué une réserve vis-à-vis la possibilité du péril aviaire. Donc, pour autant que nous, on est venu ici préparés, et on a des études à l'appui, on va continuer de discuter de ça avec Aéroports de Montréal pour voir par quel moyen on pourrait adresser leur inquiétude et de
170 réduire au niveau le plus faible possible les risques qu'eux anticipent. Et, en conséquence, cette discussion va continuer pendant et même après les consultations.

175 So, as I mentioned in French, we have, for the Dorval site, been in discussions for well over a year with the Aéroports de Montréal, with a view. We've had very good discussions and they've been very forthcoming, but I must say, that just recently, they've expressed the reserve with regard to any dangers that might come from a site that may attract birds. And so whereas we feel fairly confident with the studies that we have done, those concerns could be abated and mitigation measures could be put in place, but nonetheless we will need to continue our discussions with them, reassure them as part of that process.

180

Toutes les informations en lien avec l'implantation des centres sont disponibles en ligne sur le site de l'Office. Nous invitons la population à en prendre connaissance et à participer à la consultation et pour ainsi bonifier l'intégration des centres dans chacun de leur milieu.

185 So, all the information, all the studies are made available on the sites of the Office. We encourage people to get access to the studies, to read them, to familiarize themselves with them and, as a result, we hope they will help you to, at least, determine what is important for you when you actually are able to give us your comments and your opinions.

190 Le processus est mis de l'avant pour la collectivité actuelle et à venir. C'est toute une vision de Montréal qui incarne la vision des villes dédiées à la qualité de vie, à l'environnement, au transport et au développement durable.

195 And this consultation that we're putting forward is just not for today, it's for generations to come. It is going to help have an impact on our children, and our children's children. And that's why it's a vision that we share unanimously at the agglomeration of Montreal, and it was supported by all of the cities who are part of the island of Montreal. It's a vision that is based on the quality of life, on equity, on the environment, on transportation, and on sustainable development.

200 Merci beaucoup pour votre attention. Merci pour votre présence de venir ici en si grand nombre. Et j'espère que vous allez trouver ces audiences fructueuses, intéressantes et j'espère que vous allez y participer.

205 Thank you very much for taking the time to be here, for coming as part of an informed community, listening to what we have to say, but at the same time, letting us know what you have to say. Hopefully, the combination of that will be an open process that will allow our elected officials to make the best decisions for the benefit of our community. Merci. Thank you.

M. MICHEL HAMELIN, président :

210

Merci, Monsieur De Sousa. J'invite maintenant monsieur Roger Lachance à nous présenter son équipe et le projet.

M. ROGER LACHANCE :

215

Merci, Monsieur le président. Bonsoir! Good evening! Pour la partie de la présentation, je serai accompagné de monsieur Martin Gaulin-Gendreau et la présentation se fera en français. But for those who need hard copies, English hard copies, they are available at the table over there. So, let's start.

220

Il est important de faire le point sur la situation des matières résiduelles à l'agglomération de Montréal. Je pense qu'il faut comprendre pourquoi on est là. En 2010, chaque individu résidant sur l'Île de Montréal produisait 533 kilos par année. Donc c'est une demi-tonne de matières résiduelles. De ces 533 kilos-là, il y en a 324 qui sont des ordures ménagères. Donc les sacs verts qu'on met sur le bord de notre trottoir. Ce qui représente 60 % de l'ensemble des matières résiduelles produites. Ce qui est énorme. Et fait très important, c'est que la moitié de ces 324 kilos-là constitue des matières organiques

225

Autres éléments très importants à souligner. Ce sont la performance au niveau de la récupération des différents types de matières présentement sur l'Île de Montréal. Donc vous avez à la colonne de gauche, les différents types de matières. Par exemple, au niveau des matières recyclables. Le taux de récupération de l'agglomération, donc pour l'ensemble des villes et arrondissements de l'île, en 2010, à la fin de 2010, on a un taux de récupération de 53 %. Pour le secteur ouest – donc je vais vous montrer plus en détail quel est le secteur ouest, tout à l'heure – donc on parle de 55 % de taux de récupération.

230

235

Pour les résidus domestiques dangereux, on parle de 56 %. Même si le tonnage ou la quantité est plus faible, c'est quand même des matières qui représentent un certain danger.

240 Donc il y a un taux de récupération de 56 %. Et pour le secteur ouest, on se situe à 54 % de récupération.

Les matériaux secs et encombrants, les gros morceaux. Une performance de 59 % au niveau de l'agglomération et 54 % au niveau du secteur ouest.

245 Finalement, lorsqu'on parle des matières organiques, il est évident que c'est là où il y a beaucoup de chemin à faire. Donc au niveau de l'agglomération, 10 % de taux de récupération et fait très intéressant, et c'est excellent pour le secteur ouest, donc on parle de 19 % de taux de récupération pour ce type de matières.

250 Globalement, on peut voir que pour continuer, pour avoir une performance globale intéressante, qui rencontre les objectifs du gouvernement du Québec, on doit évidemment s'attaquer à la valorisation des matières organiques.

255 La situation actuelle, en termes de transport de nos ordures ménagères, donc qui sont destinées à l'enfouissement. En 2010 – ici, vous avez les différents secteurs – donc pour les zones qui sont en vert, donc soit pour les villes et les arrondissements qui sont représentés dans ce groupe-là, les ordures ménagères sont collectées et sont envoyées au centre de transbordement de Vaudreuil pour être ensuite réacheminées vers le site d'enfouissement de BFI à Lachenaie. Donc on peut voir que les matières sont envoyées de ce côté-ci à l'ouest et
260 elles repartent complètement du côté est, elles retraversent l'île.

Pour les secteurs en bleu, donc les matières sont envoyées dans un centre de transbordement situé à Longueuil et, par la suite, elles prennent le chemin vers le site d'enfouissement de Sainte-Sophie et/ou je devrais dire Saint-Nicéphore près de Drummondville.
265 Et vous avez ici les quantités affichées, le nombre de voyages.

Les secteurs en jaune. Donc ces secteurs-là se trouvent à aller porter leurs matières au centre de transbordement de EBI situé à Montréal-Est pour être ensuite éliminées dans un site d'enfouissement situé à Saint-Thomas de Joliette.

270 Donc le bilan de tout ça, c'est que nos ordures ménagères, en fait, font une distance d'environ 2 millions de kilomètres par année pour 612 000 tonnes. On peut voir que nos matières voyagent beaucoup.

275 Au niveau du cadre d'action, les différents niveaux de gouvernement ont établi des objectifs et certaines politiques, dont le gouvernement du Québec qui a adopté une nouvelle politique, un plan d'action, au début de l'année 2011. Différentes orientations sont données dont le respect des 3RV-E. 3RV-E, c'est : réduction à la source, réemploi; recyclage; valorisation; élimination.

280 L'objectif de valorisation des matières organiques se situe à 60 %. Donc l'objectif, c'est d'atteindre 60 % d'ici 2015. On a vu tout à l'heure qu'au niveau de l'agglomération, on est à 10 % et dans le secteur ouest, 20 %. Donc il reste énormément de chemin à faire pour atteindre cet objectif-là.

285 Une autre orientation à un peu plus long terme du gouvernement du Québec, c'est le bannissement de l'enfouissement des matières organiques en 2020. Donc ce n'est pas seulement d'augmenter le taux de récupération mais de ne plus enfouir d'ici 2020 les matières organiques.

290 La CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal a aussi adopté un Plan de gestion des matières résiduelles en 2006. Un des principes très importants de ce plan-là, c'est l'autonomie régionale. Donc les cinq grandes régions de la CMM dont fait partie l'agglomération de Montréal, doivent autant que possible, traiter leurs matières sur leur territoire.

295 Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal qui a été adopté en 2009 par l'ensemble des élus à l'unanimité a aussi certains objectifs et un des principes, c'est le principe d'équité territoriale pour répartir les différentes infrastructures de traitement de matières organiques.

300 Donc on peut voir que nos enjeux, les défis, en fait, qu'on a à relever par rapport aux
matières organiques, on vient de voir que ça représente la moitié des ordures ménagères; il y a
un faible taux de récupération; et que nos matières voyagent beaucoup. La solution? Bien, oui, il
faut poursuivre les efforts entrepris. Tout à l'heure, au niveau des objectifs des matières
recyclables, par exemple, on voit qu'il nous reste encore du chemin à faire. Il faut continuer dans
305 ce sens-là. Mais la priorité est à la valorisation des matières organiques.

 Les résultats visés. Très important, une participation citoyenne aux collectes sélectives.
De mettre en place des infrastructures, c'est important, mais il faut amener les matières
organiques au bon endroit et ça va se faire beaucoup par la participation citoyenne.

310 Aussi, changer un peu notre façon de voir les matières organiques. Qu'on se rappelle les
matières recyclables, il y a 20 ans : on les voyait comme des déchets. Maintenant, on les voit
comme des ressources. C'est un peu la même chose qui doit se passer au niveau des matières
organiques. Donc c'est une matière première qui peut servir à produire du compost ou de
315 l'énergie.

 Un autre résultat : traiter autant que possible les matières près de leur lieu de génération.
Ça va permettre de réduire l'enfouissement et les nuisances associées, la quantité de gaz à effet
de serre, mais aussi à contribuer à revitaliser certains secteurs industriels et à innover dans
320 certains cas.

 Lorsqu'on parle maintenant pour le citoyen. Quels sont les outils à la disposition des
citoyens au niveau des différentes collectes? Vous connaissez déjà le bac bleu ou bac vert pour
la récupération des matières recyclables. Et dans certains cas, je pense, même à Dorval, vous
325 êtes dans les premiers, sinon les premiers, à avoir une collecte de résidus de table – résidus de
table et résidus verts combinés. Donc il y a des bacs qui vont s'ajouter, bacs bruns ou d'autres,
pour collecter les matières organiques. On propose aussi l'utilisation de sacs de plastique – pas
de plastique, de papier – pour les résidus verts. Et évidemment, on a aussi soit des bacs ou le
330 sac à poubelle usuel.

Il est important de mentionner qu'il y a déjà des collectes sélectives qui opèrent au niveau de l'île. Les résidus verts sont déjà ramassés dans la majorité des territoires depuis 2008. On parle de 27 soit arrondissements ou villes sur 34 qui récupèrent les résidus verts. Et les résidus alimentaires, ça a commencé en 2008 et on parle d'environ 7 territoires.

335

Quels sont nos gains aux plans environnemental et économique? On parle d'une réduction de 219 000 tonnes d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement. On parle de 710 000 kilomètres de moins en distance parcourue. Donc c'est 8 fois le tour de la terre. Tout à l'heure, je vous mentionnais que les matières voyagent à peu près 2 millions de kilomètres. Donc par l'introduction, l'implantation de ces projets-là, il y a une réduction du tiers du nombre de camions et environ du tiers du nombre de kilomètres parcourus pour nos ordures ménagères. Et une réduction de 21 000 tonnes de CO₂, de gaz à effet de serre.

340

Création d'emplois. À peu près une quarantaine de nouveaux emplois pour l'ensemble des centres de traitement. Production de 8 millions de mètres³ de biométhane. Ce n'est pas, ce type d'installation-là, qui est prévu dans l'ouest. Par contre, il y a deux types d'installation qui sont prévus dans le sud de l'île et dans l'est, qui vont produire une énergie verte. On peut faire un équivalent : donc un mètre³ de biométhane, c'est à peu près un litre de diesel et cette énergie-là pourrait alimenter, par exemple, 4000 autos qui roulent 20 000 kilomètres par année. Aussi, on va produire 65 000 tonnes de compost.

345

350

Au niveau des technologies, maintenant. Les grands principes sont les suivants. On recherche évidemment des technologies qui vont permettre la valorisation de la matière à la place de l'élimination. La taille des infrastructures est importante. Elle est planifiée en fonction des besoins de l'agglomération. Finalement, ces technologies-là doivent être adaptées à notre contexte, à notre climat, mais aussi, elles doivent être éprouvées. Donc être sûr que ça fonctionne ailleurs dans le monde.

355

Il y a deux grandes zones au profil distinct sur l'île. La zone ouest, donc la zone vert pâle. C'est ça que je parle au niveau de la zone ouest. Cette zone-là est caractérisée par une densité de population moindre et des terrains plus grands, ce qui fait en sorte qu'il y a plus de résidus

360

verts qui sont produits et moins de résidus alimentaires. Ce qui nous a amenés à proposer une collecte combinée pour ce secteur de l'île là, des résidus verts et des résidus de table ensemble.

365 Maintenant, pour le secteur ou la zone vert foncé, celle-là est caractérisée par une haute densité, donc beaucoup de personnes, beaucoup de gens. Les terrains sont moins grands. Donc il y a une production de résidus de table, résidus alimentaires plus importante et moins de résidus verts. Dans ce secteur-là, on propose deux collectes séparées : une collecte spécifique pour les résidus de table et une collecte pour les résidus verts.

370 Un projet, cinq infrastructures. Dans le secteur ouest, c'est un centre de compostage dans un bâtiment fermé, d'une capacité de 50 000 tonnes par année, qui va accueillir des résidus alimentaires – RA – c'est ça; RV, résidus verts et aussi un pré-compost. On appelle ça un digestat ou pré-compost. Donc ce pré-compost-là va venir éventuellement d'un centre de biométhanisation qui sera construit dans le secteur sud à LaSalle. Je reviendrai un peu plus tard là-dessus.

375 Une stratégie d'ensemble. En fin de compte, lorsqu'on regarde ici le secteur ouest et ce qui va rentrer dans le centre de traitement de ce secteur-là, on parle d'un centre de compostage où il va y avoir 39 000 tonnes de résidus alimentaires, résidus verts mixtes, donc mélangés; 11 000 tonnes d'un pré-compost, donc c'est une espèce de résidu solide qui a besoin d'être composté et ce qui va sortir de là, c'est 28 000 tonnes de compost.

385 Ce qu'on voit aussi, c'est qu'il y a un lien entre les différentes infrastructures. Je donne l'exemple ici dans le secteur est, c'est la même chose. il va y avoir un centre de biométhanisation qui va traiter les résidus alimentaires et va produire une espèce de pré-compost. Ce pré-compost-là va être amené au centre de compostage prévu au complexe environnemental Saint-Michel. La même chose – si vous voulez suivre la flèche – la même chose éventuellement, le centre de traitement prévu à LaSalle va envoyer de ce pré-compost aussi au centre environnemental Saint-Michel et une partie au niveau du secteur ouest. Aussi, il faut souligner le fait que les résidus verts, une certaine quantité de résidus verts sera traitée hors de l'île.

390

395 Deux filières technologiques. La différence entre le compostage et la biométhanisation, ce sont deux procédés biologiques. Donc ce ne sont pas des procédés thermiques. C'est vraiment biologique. L'environnement au niveau du compostage : c'est une réaction qui se fait en présence d'air; la biométhanisation se fait sous vide, donc il n'y a pas d'air à l'intérieur. Ce qui rentre au niveau du compostage : résidus organiques et pré-compost. Biométhanisation : seulement résidus alimentaires.

400 Les principaux extrants, on le voit. Le compostage, c'est du compost. Biométhanisation : du méthane, donc c'est de l'énergie. C'est le principal composant du gaz naturel et le pré-compost comme extrant.

405 L'avantage au niveau du compost : c'est plus simple et moins coûteux. Par contre, au niveau de la biométhanisation, il y a l'avantage de produire de l'énergie.

410 Il y aura à Montréal-Est un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères. Ce centre-là, en fait, ce qu'on veut faire, c'est une espèce de centre de recherche. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va prendre les résidus ou les ordures ménagères qui vont rester, donc partout sur l'île, il va y avoir des collectes spécifiques de résidus alimentaires, résidus verts et ce qui va rester dans le sac vert, il va rester entre autres... il reste toujours des matières recyclables et aussi des matières organiques.

415 On veut prendre ce qui va rester dans le sac vert et justement essayer d'aller plus loin dans la valorisation. Donc séparer les matières qui restent dans le sac vert, dans les poubelles, et pour voir s'il n'y a pas moyen de composter la fraction de matières organiques, soit récupérer les matières recyclables qui restent dedans pour les envoyer dans la filière de recyclage ou aussi produire un combustible dérivé des déchets. Donc il y a une partie de cette matière-là qui a un bon potentiel d'énergie et on va voir s'il y a un potentiel de marché pour ces matières-là.

420 Le choix des sites. Donc le processus de sélection. Il y a eu 11 sites qui ont fait l'objet d'analyse plus détaillée et il y en a 4 qui sont ressortis comme présentant les conditions optimales.

425 Pour choisir les sites, le ministère de l'Environnement et du Développement durable a des critères. Entre autres, il y a des critères de distance. Donc il faut se trouver, par exemple, à 500 mètres et plus de l'infrastructure – l'infrastructure doit se trouver à une distance supérieure à 500 mètres et de toute zone résidentielle ou commerciale. Il y a aussi une condition : il faut réaliser une étude de dispersion des odeurs obligatoire. Donc ça, il fallait absolument faire ça pour qualifier les sites. Il y a aussi les distances à respecter relativement à des cours d'eau ou
430 lacs. Niveaux de bruit compatibles au zonage hôte. Impact limité du camionnage sur la circulation dans le voisinage.

435 Aussi, au niveau de l'agglomération, il y a d'autres critères qu'on s'est donnés. En fin de compte, idéalement, qu'il s'agisse d'une propriété municipale, que le terrain soit assez grand, qu'il soit disponible à court terme pour réaliser les projets dans les meilleurs délais; proximité des grandes artères et autoroutes pour faciliter le transport, et dans le cas des centres de biométhanisation, qu'on ait la capacité de branchement au réseau de Gaz métropolitain.

440 Les sites retenus. Donc dans le secteur nord, c'est le complexe environnemental Saint-Michel; le secteur est, c'est le site de l'ancienne carrière Demix; sud, c'est un site appartenant à l'entreprise Solutia; et dans le secteur ouest, terrain Aéroports de Montréal.

445 Pour le site d'Aéroports de Montréal, les études ont démontré que ça respecte les lignes directrices du ministère de l'Environnement, que pour s'installer sur ce terrain-là, c'est une location à long terme. La situation est optimale pour le transport parce que c'est vraiment un site qui est central au niveau du secteur ouest. Et pour nous, l'étude sur le péril aviaire est concluante. On a une représentation ici, une vue je dirais aérienne du site en fonction des différentes distances soit des zones résidentielles. Donc on voit qu'on est loin des résidences.

450 Quelques mots sur un procédé de compostage. En fin de compte, on peut voir à gauche complètement, ici – donc tout à l'heure – ce qui rentre, c'est les résidus verts, résidus alimentaires et pré-compost. Tout ce qui est dans le carré rouge, en fin de compte, ce sont toutes les opérations qui se déroulent dans le bâtiment qui est fermé. Tout se passe à l'intérieur. Donc la réception des matières, le prétraitement, le compostage. Donc l'étape de compostage, en fait,

455 ça se fait comme dans des espèces de tunnels et ça prend de 20 à 28 jours au total à composter pour finalement arriver avec un affinage, puis une maturation. Donc une fois que c'est composté, ça a besoin encore d'une certaine période de 4 à 6 semaines au niveau de la maturation pour produire 28 000 tonnes de compost.

460 L'implantation au sol. On a une vue aérienne du site qui fait l'objet d'un changement de règlement de zonage. Et ici – c'est très petit, même pour moi – donc ici, on a le plan d'implantation grosso modo qui a été préparé. Donc ici, vous avez l'avenue de l'Aviation – donc vous suivez la flèche – les camions vont entrer par ici. La réception de la matière se fait vraiment à ces endroits-là – si vous suivez la flèche – donc la réception. Ici, vous voyez des lignes.
465 des sas. Donc il y a une porte ici et il y a une porte là. Donc le camion se trouve à entrer, la porte se ferme, puis après ça, la porte intérieure s'ouvre pour qu'il y ait un déchargement. Donc tout se fait vraiment à l'intérieur pour minimiser les risques d'odeurs.

Il y a une zone de stockage dans ce coin-ci et après ça, ces deux secteurs-là, c'est là où
470 le compostage, où l'opération de compostage va se faire pour ensuite arriver vers la sortie en termes de maturation dans ce coin-ci. Et ça, c'est l'expédition des matières qui vont sortir. C'est un schéma, on s'entend.

Maintenant, je passerais la parole à mon collègue Martin qui va vous parler des
475 ajustements requis au règlement de zonage.

M. MARTIN GAULIN-GAUDREAU :

Au niveau du plan actuel d'urbanisme de la Cité de Dorval, le terrain se trouve dans une
480 affectation de type industriel où le zonage permet les activités industrielles. Toutefois, l'activité précise de centre de traitement de matières organiques n'est pas un usage qui est prévu par la réglementation locale.

L'agglomération peut toutefois se prévaloir d'un règlement particulier en vertu de la
485 charte, compte tenu que l'agglomération est responsable du traitement des matières résiduelles.

Donc elle peut autoriser cet usage-là par un règlement qui ne remplace pas le règlement de zonage mais qui s'ajoute au règlement de zonage. On peut prévoir dans le règlement des dispositions, des normes particulières qui peuvent encadrer davantage le projet.

490 Alors, tout d'abord, au niveau de l'usage qui est autorisé, c'est un centre de traitement des matières organiques par compostage, en bâtiment fermé. Donc il n'y a pas d'opération ouverte.

495 Les conditions sont de trois ordres. Tout d'abord, l'occupation des espaces extérieurs. Alors, la réglementation locale a des normes sur le stationnement. On trouvait que les normes étaient un petit peu trop généreuses et dans le contexte où il y aura probablement une dizaine d'emplois, donc on estime que 20 espaces de stationnement au maximum pourraient être autorisés sur les lieux.

500 La deuxième condition, l'aménagement paysager. Alors, en plus des normes locales qui sont déjà prévues, on souhaiterait avoir 4 types de normes. D'une part, un plan d'aménagement paysager serait requis avant le début des travaux. On aurait par la suite une autre condition de 12 mois maximum pour l'aménagement après la fin des travaux de construction. Le maintien évidemment d'un caractère végétal sain. Donc on ne veut pas non plus que l'aménagement paysager, après quelques années, ne soit plus en place ou soit décédé. Et, finalement, l'aménagement d'un écran végétal sur les limites latérales et arrière, sauf s'il est déjà en place. Évidemment, dans ce cas-ci, c'est à cause de la proximité du terrain de golf. On veut quand même que le bâtiment soit assez dissimulé pour éviter un impact à ce niveau-là.

510 Finalement, je termine sur un avis du Comité d'architecture et d'urbanisme. Il y a un grand comité, composé de gens de l'externe de la Ville de Montréal, qui statue sur tous les grands projets. Et on leur a présenté les 4 projets de centres de traitement et de centres de prétraitement et le comité a appuyé le principe d'autoriser les centres. Évidemment, ils veulent revoir le projet quand les plans plus détaillés seront disponibles pour s'assurer d'une intégration optimale et également du respect des critères que je viens de vous mentionner. Voilà.

515

M. ROGER LACHANCE :

520 Merci. Donc les résultats des études plus spécifiques au site qui nous concernent, ce soir. Au niveau de la circulation, vous avez une représentation ici du nombre de camions par jour qui va entrer en fait pour le centre opérant à pleine capacité. Donc ces chiffres-là, on parle que c'est une fois que le centre opère à 50 000 tonnes par année.

525 Je vais commencer par la droite. Donc on parle d'une moyenne journalière de 33 camions par jour. Ici, étant donné qu'on a des résidus verts et des résidus alimentaires, donc les résidus verts, on sait que c'est cyclique dans l'année. C'est produit en plus grande quantité comme présentement. Donc c'est pour ça qu'on a divisé, en fait, l'année en trois grandes périodes.

530 Donc de décembre à mars, il n'y a pas de résidus verts. Il y a autre chose mais il n'y a pas de résidus verts. Donc 11 camions par jour vont amener les résidus alimentaires, donc les résidus de table qui vont être collectés dans vos foyers. Donc ce 11 camions par jour reste stable toute l'année – donc on mange toute l'année.

535 Et quand on arrive dans la période d'avril à septembre, donc au printemps, il y a une certaine quantité de résidus verts qui est produite. Et c'est pour ça qu'on passe de 11 à 33 camions par jour. Et pour la période d'octobre, novembre, qui est la grosse période de production de résidus verts, ça peut monter jusqu'à 70 camions par jour. Donc on voit que le profil diffère selon la période de l'année. Et le centre opère une dizaine d'heures par jour. donc
540 on parle d'une moyenne, dans le pire des cas, on parle d'à peu près 6, 7 camions à l'heure.

545 La base de la simulation au niveau de la circulation. En fait, c'est qu'on a comptabilisé l'ensemble des déplacements, pas seulement les matières qui entrent et qui sortent, mais les employés, les fournisseurs, tous les déplacements possibles ont été pris en compte et ce chiffre-là a été multiplié par un facteur de 1.5. Donc on a augmenté ce chiffre-là de 50 % pour faire les différentes études.

550 La simulation correspond à la pire des conditions. Donc on a pris les heures de pointe du
matin et pendant la période qui compte le plus grand nombre de déplacements. Donc d'octobre à
novembre, vous avez vu tout à l'heure, c'était 70 camions par jour. On a pris cette pire condition-
là avec les heures de pointe. Et on sait qu'en réalité, ce n'est pas ça qui se passe. En fait, les
camions passent pour collecter les matières mais ils n'arrivent pas, ils ne circulent pas
nécessairement près du centre justement à l'heure de pointe. Les camions arrivent plus tard
durant l'avant-midi.

555 La conclusion de l'étude. Évidemment, les nouveaux déplacements ont été redistribués
sur le réseau routier mais l'étude démontre que si le centre de traitement est en opération, le
faible nombre de déplacements occasionnés par les opérations aurait un impact minime sur la
situation actuelle du réseau. On sait qu'il y a certains acteurs comme des Sources, on le sait que
560 ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème de congestion à des endroits, mais l'apport de
cette nouvelle activité n'est pas significatif sur la situation actuelle. Donc aucune mesure au
niveau du transport routier n'est requise en lien avec les activités du centre.

565 Étude de dispersion des odeurs. En fin de compte, c'est une évaluation, c'est une
modélisation qui se fait, elle est basée sur une banque de données de plus de 400 cas
comparables en opération. Donc ce n'est pas seulement des données théoriques. Ce sont des
données de cas réels.

570 Les exigences du ministère en termes de détection des odeurs à la limite de la zone
résidentielle, ce sont les suivantes. Il faut respecter 1 unité d'odeur 98 % du temps - Je vais vous
dire un petit peu c'est quoi les unités d'odeur, tout de suite après - et il ne faut pas dépasser
5 unités d'odeur 99.5 % du temps.

575 Pour nous donner une idée, tout le monde, c'est quoi 1 unité d'odeur, donc en
comparaison, une personne parfumée, c'est de 20 à 50 unités d'odeur; du gazon fraîchement
coupé, on parle de 250 unités d'odeur; une vieille poubelle : 500 unités d'odeur; barbecue – ça
dépend ce qu'on fait cuire aussi – mais 2500 unités d'odeur. Donc ça nous met un peu en
perspective qu'est-ce que veut dire 1 unité d'odeur ou 5 unités d'odeur

580 Il faut absolument se conformer aux lignes directrices du ministère. Donc il n'y a aucun compromis. Parce que le résultat de l'étude de dispersion en fait, elle doit être positive parce que sinon, on n'aurait pas pu retenir ce site-là comme un site potentiel. Donc on doit absolument rencontrer ces critères-là.

585 Les mesures prévues justement pour... les mesures prévues, préventives. Je vous mentionnais tout à l'heure, donc c'est un bâtiment fermé sous pression négative. Donc en fin de compte, on va aspirer l'air vers l'intérieur. Quand une porte ouvre, l'air ne sortira pas. Il faut qu'il entre vers l'intérieur pour éviter de laisser échapper des odeurs. La réception des matières organiques dans un endroit clos, je vous l'ai montré un petit peu tantôt. Lavage des roues des camions avant leur sortie même sur le site, si jamais il y a des matières qui tombent, c'est de les ramasser rapidement. Traitement de l'air ou de l'évacuation de l'air à l'aide de filtres performants. 590 Puis de monitorer les odeurs en cours d'opération. Donc de mesurer ça.

Au niveau du péril aviaire. En fin de compte, on est tout à fait conscient des préoccupations des gens et des préoccupations d'Aéroports de Montréal dans ce dossier-là. 595 C'est pour ça évidemment, à leur demande aussi, qu'on a fait faire une étude sur le péril aviaire. Dans le rapport, vous allez voir les différents constats suivants. Il existe des précédents. Par exemple, à Winnipeg où il y a un site d'enfouissement, il y avait eu à l'époque des échanges entre le promoteur, l'exploitant de l'aéroport et Transport Canada. Il y a eu des mesures d'atténuation qui ont été identifiées et selon Transport Canada sont bien gérés. Donc on parle 600 d'un site d'enfouissement.

À Toronto, pour un centre de compostage fermé, qui opère généralement les portes ouvertes – et ce n'est pas ce qu'on veut faire du tout chez nous – donc au niveau des autorités de l'aéroport, on mentionne qu'il n'y a pas de risque supplémentaire observé. 605

Ottawa, où il y a aussi un centre de compostage fermé, qui opère les portes fermées justement, donc au niveau des autorités de l'aéroport, pas d'effet perceptible sur le péril aviaire. Une observation qui vient d'un guide de Transport Canada : donc une installation fermée de transfert de déchets, adéquatement gérée, n'attire pas les oiseaux.

610 Contrôle des odeurs. Et ça évidemment, ce n'est pas seulement les matières mais les odeurs. Je viens justement de vous énumérer quelques mesures de précaution qu'on veut prendre justement pour les contrôler. Donc bâtiment sous pression négative et filtration de l'air et toutes les activités à l'intérieur. Une gestion préventive de la faune implantée, tout à fait.

615 Les autres moyens d'atténuation. Un site nettoyé régulièrement; un aménagement paysager planifié pour réduire les perchoirs; monofilament et bandes à pic pour empêcher les oiseaux de se poser sur le toit. Donc plusieurs, plusieurs mesures que l'on compte implanter.

620 Les conclusions du rapport. Un centre fermé élimine les risques que les oiseaux et autres mammifères viennent s'y alimenter car aucune nourriture n'est accessible. Un centre fermé conçu et opéré selon les normes et conditions projetées ne devrait pas avoir d'incidence sur les risques associés au péril aviaire. Donc ce sont les principales conclusions de l'étude.

625 Maintenant, au niveau du bruit. Il y a un règlement de la Cité de Dorval et aussi il y a des exigences auprès du ministère de l'Environnement. Il y a des simulations qui ont été réalisées en ce qui a trait aux déplacements des camions pour le transport des matières organiques, ce qui ressort de cette étude-là, c'est que les résultats obtenus sont en deçà des seuils fixés par les divers règlements qu'on rencontre, les objectifs des divers règlements. Et aussi, c'est important de mentionner que les équipements liés au traitement des matières au niveau du bâtiment seront
630 tous à l'intérieur pour éviter justement qu'il y ait du bruit qui soit audible de l'extérieur.

635 Qualité architecturale et aménagement paysager. Donc à l'ensemble des endroits où nous sommes allés, c'est un point qui a été soulevé, et on veut justement intégrer le mieux possible ces installations-là dans leur milieu. Donc on parle d'une insertion dans l'appel d'offres d'exigences en matière de design architectural pour justement bonifier le caractère architectural du secteur.

640 Aussi, s'en servir comme une vitrine technologique et écologique. Donc on parle d'une construction avec certification LEED. On parle de toit vert. Et aussi on parle d'un aménagement paysager avec entretien approprié. Donc ici on a des vues aériennes, en fait. Ça, c'est la

645 situation maintenant et ça, c'est ce que ça pourrait avoir l'air. Ça ne veut pas dire que ça va être exactement ça, mais on vous propose aujourd'hui un concept architectural de cette nature-là. Donc on le voit d'un peu plus près. Comme ça, on voit le toit vert avec une mosaïque. Ici, si on suit la flèche, ça, c'est le biofiltre justement pour traiter l'évacuation d'air, les éoliennes. Pourquoi ne pas intégrer des éléments de développement durable au niveau du projet?

650 Une autre vue de la rue. Celle-là, c'était moins évident à montrer parce qu'il y a quand même passablement d'arbres. Donc c'est ce que ça peut avoir l'air de cette vue-là, à l'entrée du site.

655 Les prochaines étapes. Les prochaines étapes donc, on parle du dépôt du rapport de l'Office à l'hiver 2012. Donc les élus seront amenés à se prononcer sur les divers projets ou modifications de projet de règlement de zonage. Donc on parle de l'hiver 2012. Création d'un comité de suivi. Dans la plupart des endroits, on va créer – même ici – on veut créer un comité de suivi avec les citoyens en 2012, pour s'assurer qu'il y ait un suivi régulier justement de l'évolution du projet. Pas seulement une fois que le projet sera réalisé et en opération, mais on veut le faire le plus en amont possible.

660 Lancement d'appel d'offres, on vise l'été 2012 pour un début de construction prévu à l'hiver 2014 et une mise en opération à l'été 2015. Et c'est terminé. Je vous remercie de votre attention.

M. MICHEL HAMELIN, président :

665 Merci, Monsieur Lachance. Alors, à cette étape-ci de la soirée, nous prendrons une pause d'une quinzaine de minutes, pause pendant laquelle vous êtes invités à aller vous inscrire à la table d'accueil pour poser vos questions. On vous encourage à poser toutes les questions qui vous intéressent concernant ce projet-là.

670 Alors, comme précisé au début, vous avez droit à deux questions mais si vous en avez plus, vous pouvez retourner dès après vos questions vous réinscrire à nouveau. Et quand on

aura passé tout le monde une première fois, on fera une deuxième ronde, s'il y a lieu. Alors, je vous donne rendez-vous dans 15 minutes. Merci.

675 **SUSPENSION... PAUSE... REPRISE**

M. MICHEL HAMELIN, président :

680 Alors, pour débiter la période des questions, j'inviterais mademoiselle Erica Morelle Ngomba et mademoiselle Sandreenah Penthiah, s'il vous plaît. Bonsoir, Mesdemoiselles.

Mme ERICA MORELLE NGOMBA :

685 Bonsoir. Je m'appelle Morelle Erica. Je suis du groupe C-Vert. Au fait, C-Vert, c'est un projet fait par et pour les jeunes qui a pour but d'améliorer l'environnement. J'avais comme question : qu'allez-vous faire de la part que vous allez recueillir du compost? Est-ce que vous allez la vendre ou la distribuer aux maisons?

M. MICHEL HAMELIN, président :

690 Merci. Monsieur?

M. ROGER LACHANCE :

695 Merci, Monsieur le président. Comme on fait déjà présentement avec le compost produit au complexe environnemental Saint-Michel, donc le compost va être en partie donné aux citoyens. Il va être vendu. Et il sera aussi utilisé soit au niveau des terres agricoles ou des usages qu'on souhaite le plus près sur l'île, donc au niveau de l'horticulture.

Mme SANDREENAH PENTIAH :

700

Bonsoir. Moi, ma question, c'est quel sera l'impact de votre projet sur les taxes pour les Montréalais ?

M. MICHEL HAMELIN, président :

705

S'il vous plaît ?

M. ROGER LACHANCE :

710

C'est une bonne question. Donc au niveau du financement, évidemment, il y a tout un volet de collectes, transports qui sont assumés par les administrations locales, soit les villes ou les arrondissements. Et nous, au niveau de l'agglomération, on se trouve à payer pour les coûts de traitement. Donc tout le volet financement est actuellement en étude, est en évaluation et les différents scénarios de financement seront proposés aux élus dans les prochains mois. Donc je ne peux pas vous dire exactement le mode qui sera retenu par les élus.

715

Mme SANDREENAH PENTIAH :

Merci.

720

Mme ERICA MORELLE NGOMBA :

Merci beaucoup.

725

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci beaucoup. Avant le prochain intervenant, j'aimerais souligner la présence de monsieur le maire Edgar Rouleau qui vient de se joindre à nous. Bienvenue chez vous, Monsieur le maire.

730 **M. EDGAR ROULEAU :**

Merci.

735 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Madame Josette Lincourt ?

Mme JOSETTE LINCOURT :

740 Quand il y a eu le tableau où on parlait de décembre à mars et ensuite d'avril à
septembre, moi, je me pose des questions si ce n'est pas un peu une sous-estimation, parce
qu'avril-septembre, je comprends que peut-être des résidus verts, il y en a moins, mais par
contre, on a tout l'été où il y a beaucoup plus de résidus de table : les gens mangent du melon,
mangent du maïs. Ça fait beaucoup, beaucoup de résidus. Moi, je m'en rends compte dans ma
745 cuisine, comme tout le monde.

Je me demande, est-ce que c'est vraiment aussi équilibré que ça? Parce que octobre,
novembre, on sait, il y a le ramassage des feuilles, il y a les gens qui élaguent leurs arbustes et ci
et ça. Mais l'été, je me pose des questions s'il n'y a pas un peu une sous-estimation de ce qui
750 pourrait se passer.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance ?

755

M. ROGER LACHANCE :

J'aimerais juste profiter de l'occasion pour présenter mes deux collègues qui vont
m'aider à répondre aux questions, aussi. Monsieur Pierre Gravel, qui est responsable, en fait qui

760 a travaillé à l'élaboration du Plan directeur de gestion des matières résiduelles et monsieur Éric Blain qui est responsable du projet d'aménagement, puis de construction des infrastructures.

765 Donc pour répondre plus précisément à votre question, je demanderais à monsieur Gravel de prendre la parole justement parce qu'au niveau des bases de calculs, il est un peu plus au fait que moi.

M. PIERRE GRAVEL :

770 Ce qu'on doit dire d'entrée de jeu, c'est qu'actuellement, il y a déjà des collectes de résidus verts, comme on disait, qui sont offertes sur 27 des 34 territoires de l'île. Et ce qu'on peut dire aussi, c'est que dans l'ouest de l'île, il y a des collectes de résidus alimentaires, il y a des collectes de résidus verts comme c'est le cas de Dorval, Pointe-Claire. Et à partir des expériences qu'on connaît actuellement, avec les résidus alimentaires, les résidus verts, les évaluations ont été mises en fonction de ça. Donc on tient compte de l'augmentation des
775 matières durant l'été.

Mme JOSETTE LINCOURT :

780 Qui existent déjà.

M. PIERRE GRAVEL :

Oui.

785 **Mme JOSETTE LINCOURT :**

J'ai une deuxième question. C'est la présentation qui m'a un petit peu mis une piste à l'oreille. Vous savez, nous autres, tout ce qui se passe à Dorval, je m'excuse, mais moi, je viens de Ville Saint-Laurent, tout ce qui se passe à Dorval, nous avons les relents à Ville Saint-Laurent, que ce soit le bruit et, etc. Moi, j'ai fait des petites études de bruit. On a énormément de bruit de
790

fond qui vient de la 13 et ça. Mais là, vous parlez en plus de peut-être ajouter des éoliennes.
Wow!

795 Quelque part là, avant de parler de toutes sortes d'autres sources de bruit, j'espère que
ça sera très considéré parce qu'il y a beaucoup de gens... Nous autres, le *downwind*, le bruit de
Dorval, le vent le transporte, il faut être clair. On fait transporter les bruits par le vent, les bruits de
fond, les bruits extraordinaires, tout. Odeurs aussi, et ça, bon, ça a l'air d'être réglé de la façon
que ça se présente, mais moi, j'espère qu'on ne viendra pas en plus nous foutre des éoliennes
800 qui nous fassent du bruit additionnel. Parce que juste là, il va y avoir du camionnage de plus. On
espère aussi que ça ne sera pas la nuit parce que le bruit, c'est rendu... c'est très pénible dans
notre coin.

M. MICHEL HAMELIN, président :

805 Monsieur Lachance ?

M. ROGER LACHANCE :

810 Écoutez, en fin de compte, au niveau des éoliennes, c'est une proposition qu'on fait.
Donc il ne faut pas oublier qu'à l'étape où on est, on est vraiment en amont du projet. Je vous ai
mentionné tout à l'heure qu'on compte aller en appel d'offres l'été prochain. Donc on espère
justement avoir des commentaires des gens sur le concept qu'on propose et évidemment aussi
se prononcer au niveau des éoliennes.

815 C'est clair que c'est une réalité locale au niveau du bruit, c'est clair, et on en est tout à fait
conscient. Je ne peux même pas vous dire la grosseur des éoliennes, ce n'est même pas fixé. Et
on verra aussi avec les commentaires, puis les recommandations : est-ce qu'on en met ou on
n'en met pas? Il n'y a pas de décision finale qui est prise à ce sujet-là.

Mme JOSETTE LINCOURT :

820

Je vous remercie beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

825

Merci. En lien avec les questions de madame concernant le transport par camion, j'ai cru comprendre qu'il y a 33 camions, moyenne annuelle, camions par jour. Ça c'est les camions qui vont amener les matières ?

M. ROGER LACHANCE :

830

Ce sont les camions qui vont amener les matières mais aussi qui vont sortir le compost.

M. MICHEL HAMELIN, président :

835

D'accord.

M. ROGER LACHANCE :

840

Donc c'est le tout.

M. MICHEL HAMELIN, président :

C'est l'ensemble.

845

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

M. MICHEL HAMELIN, président :

850 Merci. J'inviterais maintenant monsieur Jean-Luc Plante. Bonsoir, Monsieur Plante.

M. JEAN-LUC PLANTE :

855 Bonsoir. J'ai deux questions. La première, si je comprends bien un peu l'étude en tant que telle, les volumes, enfin les quatre centres de compostage et de biométhanisation qui sont proposés adressent les volumes de matières organiques issus, je dirais, des résidences, à peu de chose près. J'aimerais savoir si le côté ICI, donc institutions, commerces et industries, et pris en ligne de compte là-dedans? Et sinon, c'est quoi le plan pour adresser ces volumes-là?

860 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

 Monsieur Lachance ?

M. ROGER LACHANCE :

865 La réponse à ça, c'est qu'on a prévu pour les deux centres de biométhanisation, je dirais, une capacité de traitement pour les ICI. Donc les centres de biométhanisation ont une capacité de 60 000 tonnes chacun. De ces 60 000 tonnes, il y en a 45 000 tonnes qui vont être dédiées pour les résidus de table des citoyens et on envisage réserver 15 000 tonnes pour les industries, 870 commerces et institutions.

875 Pourquoi on fait ça? C'est justement surtout au début de la mise en marche des infrastructures, on veut s'assurer de la stabilité au niveau des opérations. Et on espère que d'ici 2014-2015, le taux de participation des citoyens, puis que la collecte déjà des résidus alimentaires, résidus verts, aura progressé justement pour assurer, je dirais, une bonne quantité de matières qui va arriver aux infrastructures. Mais on veut s'assurer d'avoir justement une bonne base. Donc c'est pour ça que dans notre projet, on propose l'équivalent pour les deux centres de biométhanisation mis ensemble, 30 000 tonnes pour les ICI.

M. JEAN-LUC PLANTE :

880

Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

885

Votre deuxième question ?

M. JEAN-LUC PLANTE :

890

Ma deuxième question. Au niveau du monitoring des sites de compostage, j'aimerais savoir de quelle manière c'est prévu être fait? Est-ce des nez électroniques ou d'autres moyens?

M. ROGER LACHANCE :

895

En fin de compte, oui, ça peut être des nez électroniques, fort probablement, ça va être des nez électroniques. Et on veut avoir une méthode en continu justement pour s'assurer que si jamais il arrive un problème, qu'on est capable de réagir très rapidement.

M. JEAN-LUC PLANTE :

900

Parfait. Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

905

Merci beaucoup. J'invite maintenant monsieur André Labelle. Bonsoir, Monsieur Labelle.

M. ANDRÉ LABELLE :

Bonsoir. Je suis résident de Dorval. Depuis que vous avez installé vos bacs bruns, on a plus de vermine, des rats laveurs, des mouffettes, des écureuils. Sachant que l'aéroport

910 chasse les oiseaux, on se trouve à avoir plus de mouettes vers le lac et ça nous amène des
fientes. Les odeurs, est-ce que la Ville a prévu d'avoir le même système que l'aéroport pour
chasser les mouettes sur le lac ou dans la baie de Valois?

Ma deuxième question...

915

M. MICHEL HAMELIN, président :

On a répondu à la première.

920

M. ANDRÉ LABELLE :

Parfait.

M. MICHEL HAMELIN, président :

925

Si on peut. Et, par la suite, on viendra à la deuxième. Monsieur Lachance ?

M. ROGER LACHANCE :

930

Donc au niveau du site de traitement ou du centre de traitement que l'on propose, tout à
l'heure je le mentionnais dans la présentation, c'est que, oui, on va mettre en place justement le
même – puis de concert, si possible, avec Aéroports de Montréal – les mêmes systèmes qu'eux
pour prévenir ces problèmes-là. Donc pour le site, le site lui-même, pour nous, il est clair qu'on
va aller dans cette direction-là.

935

M. ANDRÉ LABELLE :

Parce que vous savez que les mouettes engendrent des fientes et on en ramasse
partout. Et ce n'est pas plaisant. Ma deuxième question : pourquoi vous n'êtes pas allés sur le
940 site de la carrière Meloche ?

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur ?

945 **M. ROGER LACHANCE :**

950 Bien, écoutez, je pense que la réponse à cette question-là, on a fait quand même... on a travaillé avec les élus, on a travaillé avec bien du monde pour identifier les sites. Les onze sites qui ont été identifiés et étudiés, ils étaient intéressants, mais il y en a quatre sites que c'est vraiment optimum.

Au niveau de la carrière Meloche, on l'a regardée et on n'a pas l'espace pour aller s'installer là. Donc ç'avait été déjà regardé, puis ça ne rencontrait pas les critères.

955 **M. ANDRÉ LABELLE :**

Vous savez que la carrière Meloche produit du méthane et qu'ils ont des gros problèmes avec ça. Est-ce que vous allez avoir le même problème ?

960 **M. ROGER LACHANCE :**

965 Le centre de compostage qu'on propose en fin de compte, c'est que le compostage, quand ça se fait en présence d'air, il n'y a pas de méthane de produit. La biométhanisation, en fin de compte, quand il n'y a pas d'air, que ce soit un centre de biométhanisation ou un site d'enfouissement, en fait, la matière organique se dégrade en absence d'air et là, il y a du méthane de produit. Donc au centre de compostage, il n'y a pas de production de méthane parce qu'on va injecter de l'oxygène dans les tunnels pour s'assurer que c'est une réaction de compostage et non pas de digestion ou de biométhanisation. Donc il n'y aura pas de méthane de produit.

970 **M. ANDRÉ LABELLE :**

Et si le feu prend dedans, ça va être facile à éteindre. C'est ça que vous me dites?

975 **M. ROGER LACHANCE :**

Bien, la matière, en fin de compte, c'est des matières organiques. Donc...

M. ANDRÉ LABELLE :

980 Oui. Ça peut brûler longtemps. Même chose que Meloche.

M. ROGER LACHANCE :

985 Au niveau de la carrière Meloche, si je me souviens bien, c'est des résidus de construction, rénovation, démolition. Donc ce sont des matières sèches qui peuvent avoir un potentiel de combustion, ce qui n'est pas le cas avec les matières, les résidus de table qui vont rentrer au niveau du centre de compostage.

M. ANDRÉ LABELLE :

990 Merci.

M. MICHEL HAMELIN, président :

995 Ça répond à vos questions ? Merci. J'invite maintenant monsieur Ken Watkins.

M. KEN WATKINS :

1000 Hello. My question is concerning the odor that will be coming off of the out of the building because the building is going to be under negative pressure and how do you get out

100% of the odor? He can't do that with conventional filters. Are you going to put in an afterburner, so you bring the temperature of that air up to about one thousand degrees so you burn off everything, or how is it going to be done, or is there a project that we could have a look at?

1005

M. ROGER LACHANCE :

Monsieur, I'll do my best in English. So, the filtration operation, we didn't fix already the specific technology but for sure they will not be burning. There is no burning in that kind of operation. In some cases, we can have wood, we can have other material to remove the odor but there's absolutely no burning to remove the odor.

1010

M. KEN WATKINS :

Well, it must, it will be very difficult then to get all of the smell out. And there is a golf course right next to that and it's going to have pollution going across the golf course and we will loose all our customers.

1015

M. ROGER LACHANCE :

Maybe we... peut-être Éric. Monsieur Micone? Monsieur Micone est le consultant qui a réalisé l'étude d'odeurs.

1020

M. PHILIPPE MICONE :

I'll do my best English also. The goal is not to have zero odOr at the exhaust, let's say of the stack of the OCUD (Odour Control Unit). The goal will be, in fact, not to have any odor outside, let's say the site boundaries. O.K. That will be the main goal. So let's stay you have a stack at 20 meters and you have an exhaust that is around 200 Odor Units. You know that, just because the odor will disperse after leaving the stack, that when it will actually get to the ground or, let's stay, nose level, you will be below the odor perception threshold and that will

1025

1030

be the goal. In any OCU Odour Control Unit that will be installed in the world on a composting site, you will usually have a really low level of odor at the exhaust of your OCU and the odor level in the neighbourhood will be below odor threshold.

1035

Of course, sometimes there can be something that would happen, just like sometimes you try to turn right instead of turning left with your car, you know, just because you know, an incident, something. Well, sorry for the expression, but shit can happen, o.k. let's say it like this. And this is why, in fact, the Ministry of Environment is saying that 0.5% of the time you're allowed to create odor nuisances because 0.5% of the time, there might be incidents.

1040

But from all the data that we've gathered from other experiences like this, other projects that resembled this one, usually, if you have odour inside the building, a certain odor level at the exhaust of your stack of the OCU, usually, you don't have complaints coming from the neighbourhood. That's what we saw from, like comparable projects.

1045

M. KEN WATKINS :

Well, I've had experience with (...) and the government was not very cooperative on that score, and we finally had to put in an afterburner in order to get rid of the smell.

1050

M. PHILIPPE MICONE :

O.K. To main chemical species that you will get on a composting site will be far from (...). You'll be getting ammonia, which is like easily scrubbed only using water, o.k, which is like the simplest OCU that you could ever get. And then you will have general VOCs (Volatile Organic Compounds) but that would resemble more like essential oils, what we would call terpenes. So, it's not dangerous species, just to let you know. It's not dangerous. Like, it's far from dangerous. You don't have those typical VOCs that would actually, like create cancer or could be lethal to people. You're far from that on a composting site or, you know, you're far from it.

1055

1060

M. KEN WATKINS :

1065 Just a nuisance.

M. PHILIPPE MICONE :

1070 Just a risk of nuisance but, considering everything, like all the constraint that the City is already showing on what the project will be, should be no nuisances at all.

M. KEN WATKINS :

1075 And where could we go and have a look at a project that has a similar filtering setup to see just what goes on. Is there a project out there yet ?

M. ROGER LACHANCE:

1080 There is a lot of installations, maybe in Ontario and in Europe, but we will go in an invitation to tender next summer, so the process, a specific process, is not decided yet. So, we can't say to you «go there», we are not sure on the specific process.

M. KEN WATKINS :

1085 O.K. We will get the information as soon as it comes out ?

M. ROGER LACHANCE :

1090 Absolutely. And that's why we have, we want to put in place *un Comité de suivi* with the citizens to have a regular information on the project, and we want to start that next year even if we will construct these treatment centers in 2014.

M. KEN WATKINS :

O.K. Thank you.

1095

M. MICHEL HAMELIN, président :

Thank you, Mr. Watkins. J'invite maintenant monsieur Charles Moreau. Bonsoir, Monsieur Moreau.

1100

M. CHARLES MOREAU :

Bonsoir, Monsieur Hamelin. J'aurais deux questions. Ma première, j'aimerais savoir quelle est la place ou l'espace que vous faites dans votre projet pour l'industrie privée? Si j'ai bien compris jusqu'à date, il semble que c'est un projet purement municipal et que le privé comme tel n'est pas impliqué au niveau financier ou au niveau opération ou quoi que ce soit. Est-ce que c'est bien le cas?

1105

M. ROGER LACHANCE :

Le mode de gestion au niveau des opérations ou de la construction n'est pas décidé présentement. Ce sont des scénarios qui sont en train d'être regardés.

1110

M. CHARLES MOREAU :

Excusez, j'ai peut-être mal exprimé mon point. Ce que je veux dire par là, c'est est-ce que vous prévoyez faire un PPP, par exemple, un partenariat public-privé, avec ce que vous mettez en branle? Ou est-ce que vous prévoyez finalement l'opérer vous-mêmes, après construction? Qu'est-ce que vous entrevoyez faire? J'imagine que vous devez avoir certainement une bonne idée vu que le financement est quand même assez attaché, à ce que je comprends.

1115

1120

M. ROGER LACHANCE :

1125 En fin de compte, il n'y a pas de décision finale de prise de ce côté-là. Puis, justement, il y a une étude qui est actuellement en cours justement pour valider les différentes options. Donc la décision n'est pas prise, à savoir, est-ce qu'on va opérer ou non nous-mêmes, la municipalité, ces installations-là. Cette décision-là n'est pas prise.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1130 Et vous comprendrez, Monsieur Moreau, que c'est une décision qui sera prise par les élus.

M. CHARLES MOREAU :

1135 Oui, oui, mais il peut y avoir déjà une intention à ce stade-ci, à savoir, est-ce qu'on veut être propriétaire des installations, les opérer nous-mêmes? Ça pourrait être tout à fait louable. Je veux dire, il y en a d'autres qui...

M. MICHEL HAMELIN, président :

1140 Je pense que la réponse vient d'être donnée.

M. CHARLES MOREAU :

1145 Oui, oui. Bien...

M. MICHEL HAMELIN, président :

Votre deuxième question, Monsieur Moreau?

1150 **M. CHARLES MOREAU :**

Justement un peu en rapport avec cette question-là, parce qu'en fait, j'écoute depuis quelques séances, en fait, ce que vous dites, et la réflexion qui me vient est la suivante. C'est qu'actuellement on a, selon mes petits calculs, à peu près 65 % de subvention, donc de fonds publics, qui provient d'impôt, qui provient de taxes éventuellement que des citoyens ont pris, qui ne sont pas nécessairement des gens de la Ville de Montréal, qui vont être investis dans ce projet-là.

Ces argents-là, d'après ce que je comprends à tout le moins, il y a deux endroits où il y a des argents provenant du public qui vont servir à compétitionner le privé, à savoir, vous désirez comme, par exemple, utiliser les facilités pour traiter 30 000 tonnes de déchets organiques d'origine ICI, de même que générer quelque part comme 65 000 tonnes de compost, si j'ai bien compris tantôt vos chiffres.

Il y a déjà actuellement des opérations industrielles de grande envergure dans le domaine du compost au Québec, des industriels qui ont mis des argents à risque pour fournir ce service-là. Dans quelle mesure vous avez calculé l'impact négatif de mettre en place 60 000 tonnes supplémentaires dans la Ville de Montréal? Quel impact négatif que ça va avoir au niveau de perte d'emplois chez des compagnies qui sont déjà en opération dans le domaine du compost?

Puis, le volet deux de cette même question-là, c'est dans quelle mesure vous pouvez penser que le privé puisse être partenaire avec vous pour contribuer à réduire justement le volume de déchets dans les sites d'enfouissement – d'origine organique, j'entends – si vous avez 65 % de subvention, puis le privé n'en a pratiquement pas? Ou au mieux, 25 % selon le programme, si j'ai bonne mémoire.

Il y a une compétition inégale qui empêche tout homme d'affaires de pouvoir s'intéresser à ce projet-là, si vous n'acceptez pas au départ d'inclure une certaine forme de partenariat public-privé quelconque. Donc ça veut dire qu'à moyen et long termes... Montréal n'est pas le

seul. Saint-Hyacinthe a la même idée, à savoir qu'ils veulent utiliser des facilités de biométhanisation pour traiter des déchets ICI. Mais le problème que j'ai, moi, avec ça, c'est qu'on prend de l'argent des taxes de ces compagnies-là, pour finalement les compétitionner dans leur marché. Ça fait qu'en quelque part... Puis, possiblement qu'il y a un effet négatif sur l'emploi.

1185

Je voudrais savoir, est-ce qu'il y a eu une étude qui a été faite de votre part de l'impact de dire : « Bien, moi, je vais mettre en place 63 000 tonnes de compost par année et je vais finalement aussi *processer* 30 000 tonnes de déchets organiques. » Quel impact négatif que ça a sur la venue d'industries privées là-dedans? On pourrait être intéressé à mettre des sous, puis à ce que je sache, la Ville de Montréal n'a pas trop d'argent par les temps qui courent.

1190

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance ?

1195

M. ROGER LACHANCE :

Les conditions du programme qui a été publié par le gouvernement du Québec vont permettre effectivement aux municipalités, si elles deviennent propriétaires, donc il y a un certain niveau d'aide financière qui va là. Il y a un choix qui a été fait par le gouvernement du Québec aussi de ne pas donner le même niveau d'aide financière au secteur privé. Donc ça n'empêche pas le secteur privé d'avoir des projets, mais les conditions du programme, ce sont celles-là et nous, on compte bien se prévaloir de cette aide financière.

1200

Au niveau maintenant des matières à traiter qui vont rentrer dans les centres de traitement, prioritairement, et si on regarde la capacité globale de traitement de nos centres, on dédie, je dirais, la très, très, très grande majorité de cette capacité-là de traitement aux matières des citoyens. Et c'est essentiellement et c'est surtout pour ça qu'on fait ces projets. Ce n'est pas pour aller chercher la business au secteur privé. Oui, on a une certaine quantité, capacité de traitement qui pourra provenir des ICI et il y a une étude qui est justement en cours pour voir quel

1205

1210

type d'ICI ou qu'est-ce qu'on va faire, où on va aller chercher cette matière-là. Donc c'est quelque chose qu'on est en train de regarder présentement.

1215 Donc on ne peut pas pour l'instant... je ne peux pas répondre à votre question, à savoir en termes de perte d'emplois au niveau du secteur privé. Ça n'a pas été évalué. Par contre, on parle de création d'emplois de notre côté au niveau des centres de traitement. Donc ça ne veut pas dire qu'il y a une perte d'emplois nécessairement au niveau du privé. Nous, on va en créer un peu avec ces centres-là.

1220 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

 Merci.

1225 **M. CHARLES MOREAU :**

 Merci pour votre réponse. Je comprends que c'est ce que vous pouvez dire comme réponse. Je sais que le gouvernement subventionne le projet au niveau municipal, puis j'ai absolument rien contre ça. Au contraire. Là où je débarque un petit peu, c'est quand cet argent-là sert à compétitionner le privé; là je ne suis pas vraiment d'accord avec l'idée.

1230 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Moreau.

1235 **M. CHARLES MOREAU :**

 Merci.

1240 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

 J'invite maintenant monsieur Émile Lacoste. Bonsoir, Monsieur Lacoste.

M. ÉMILE LACOSTE :

1245 Bonsoir. Dans un premier temps, j'aimerais vous remercier d'être venu à Dorval ce soir pour faire une bonne présentation, une présentation très professionnelle et intéressante. Je vous remercie pour ça. Je vous demanderais de remettre les diapositives sur la circulation, les chiffres.

1250 Alors, dans la présentation, aucune référence qui est faite sur l'impact sur l'infrastructure. Alors, je crois qu'il faut être réaliste. Pour nous, la rue Aviation va certainement être affectée d'une façon négative. Même avec les chiffres qui sont présentés, c'est beaucoup plus de trafic. Au moment, la rue Aviation, c'est la responsabilité de la Cité de Dorval. Alors, je vois qu'on va avoir des coûts additionnels pour garder l'infrastructure. Vous savez que – vous avez introduit le maire – lui, il ne permet pas de nid-de-poule. Alors, la rue, pour la garder bien propre d'année en
1255 année, ça va nous coûter assez cher quand même.

Alors, la question que j'aurais, c'est que pour la rue même, à quel point qu'on peut s'attendre que les coûts de réparation sur cette rue-là seraient partagés avec l'agglomération?

1260 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Une petite sous-question. Est-ce que le maire paie encore les nids-de-poule trouvés?

M. ÉMILE LACOSTE :

1265

Bien, il n'en paye pas. C'est ça, l'fun.

M. EDGAR ROULEAU :

1270

Ça fait 26 ans avec Peter.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance ?

1275 **M. ROGER LACHANCE :**

1280 La réponse, écoutez, c'est une très bonne question. Nous, notre mandat, ce n'est vraiment pas notre mandat de parler de compensation, par exemple, que ce soit sous cette forme-là ou une autre. Il y a d'autres endroits, il y a d'autres forums où les gens, les élus pourront faire valoir ce point-là aux responsables de notre dossier. Donc je ne peux pas me prononcer du tout là-dessus.

M. ÉMILE LACOSTE :

1285 D'accord. Alors, moi, comme résident de la Cité de Dorval, je vais demander au conseil qu'il adresse ce point-là pour s'assurer que les coûts de réparation soient partagés par l'agglomération. Là, ça viendra à un autre tantôt.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1290 Est-ce que vous avez une autre question?

M. ÉMILE LACOSTE :

1295 Non. C'est tout. Merci beaucoup.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci. J'invite maintenant madame Bogdana Lupas-Collinet.

1300 **Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

Bonsoir.

1305 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Bonsoir, Madame.

Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :

1310 J'avais une question, en fait, par rapport à tout ce qui était action de sensibilisation. Donc quels sont les actions qui sont mises sur tout ce qui sera éducation relative à l'environnement, donc les actions de sensibilisation et d'éducation populaire auprès des citoyens? Vous parlez d'un comité de suivi qui serait mis en place à partir de l'année prochaine, mais pour le suivi des infrastructures, ça serait vraiment pour la sensibilisation directement.

1315

M. MICHEL HAMELIN, président :

Monsieur Lachance?

1320 **M. ROGER LACHANCE :**

Je demanderais à monsieur Gravel de répondre. Justement, il est responsable du Plan directeur et c'est un des aspects très, très important justement pour soutenir les efforts qu'on compte faire au niveau des matières organiques.

1325

M. PIERRE GRAVEL :

1330 Alors, toutes les actions qui sont prévues au Plan directeur sont supportées par des actions de sensibilisation. Un des premiers éléments qu'on retrouve dans le Plan directeur, c'est l'étape de la sensibilisation, pour lequel il avait été prévu dans le projet de Plan directeur, une

1335 somme de 6.5 M\$ pour la sensibilisation – qui était dans le projet de Plan directeur – et qui a été bonifiée dans l'adoption finale du Plan directeur pour une somme de 13 M\$ sur cinq ans, pour des actions de sensibilisation qui portent autant sur le recyclage, sur le compostage, sur la réduction à la source, sur le réemploi et toutes les actions qui sont prévues dans le Plan directeur.

M. ROGER LACHANCE :

1340 Peut-être pour compléter. Donc on est très conscient que justement, avant la mise en place de ces centres-là, il y aura, je dirais, un blitz évidemment à faire au niveau de la sensibilisation et pour s'assurer que la participation citoyenne soit optimale.

Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :

1345 Merci. Et puis j'avais une deuxième question. Quelle sera justement la convergence entre la collecte de ce projet qui est prévu et puis les projets de compostage communautaire et de compostage domestique qui se font déjà?

M. ROGER LACHANCE :

1350 Le compostage domestique, c'est une très, très bonne chose. On ne veut surtout pas décourager cette pratique-là. On est tout à fait conscient, par contre, qu'au niveau du compostage domestique, j'en fais moi-même depuis des années, donc on peut mettre des résidus verts, mais on ne peut pas mettre de la viande, des résidus de table de cette nature-là.

1355
1360 Donc on va continuer à encourager les gens à faire du compostage domestique. Par contre, il est clair dans les estimés qu'on a faits et qui ont amené à déterminer les besoins en termes des infrastructures, que ces infrastructures-là seront complémentaires évidemment ou je devrais dire au niveau du compostage domestique, ça va être complémentaire aux centres de traitement.

Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :

Merci.

1365

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci, Madame Lupas-Collinet. J'ai vu quelqu'un qui prenait des notes. Je vous rappelle que d'ici quelques jours, vous avez la transcription verbatim sur le site de l'Office de consultation publique. Donc vous aurez la réponse *in extenso*.

1370

J'appelle maintenant monsieur Al Hayek. Bonsoir, Monsieur Hayek.

M. AL HAYEK :

1375

Good evening.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1380

Good evening.

M. AL HAYEK :

Well, there is certainly a lot to like about the project but my concern would be about the siting. I'm wondering, and I now in your studies, they looked at three sites, and two of them were rejected because they didn't meet the criteria. I'm wondering if there's not space of sufficient size in the Technoparc in St-Laurent or I know there's, in Lachine, many industries, there is a huge territory there where the industries have abandoned the sites.

1385

So, is there a possibility, what I'm talking about here is, I hate to see a building, a compost site on a green space, and we have a green space here. We have so little green space on the island so were there other possibilities in the Technoparc or in Lachine?

1390

M. MICHEL HAMELIN, president.

1395 Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1400 Well, we have analyzed eleven sites and these sites were proposed by, let's say... I'll do it, I'll try in French, O.K.?

M. AL HAYEK :

1405 O.K., yes, I can understand.

M. ROGER LACHANCE :

It's O.K.?

1410 **M. AL HAYEK :**

Yes.

M. ROGER LACHANCE :

1415 Les onze sites qui sont été analysés, en fait on a regardé plusieurs sites, et les quatre sites qui sont retenus, ce sont vraiment les sites optimal, donc qui répondent aux critères. Et ce sont ces sites-là qui ont été proposés et qui ont été justement proposés à l'administration et sur lesquels on a mandat de travailler. Donc, il y a plusieurs possibilités qui ont été regardées, mais c'est vraiment les quatre sites optimal qui ressortent de là.

1420

Je comprends votre préoccupation au niveau de l'espace vert, je comprends tout à fait ça, et on va faire vraiment le maximum pour sauver les arbres, transplanter, déplacer, les

1425 arbres qui pourraient être touchés par la construction de ce centre-là et ceux qu'on sera obligé de couper, on va faire tout ce qu'il faut pour les remplacer. Donc, on parlait de construction LEED. Une construction LEED, l'objectif de ça, c'est de minimiser l'impact sur l'environnement et c'est vraiment quelque chose de très important pour nous.

M. AL HAYEK :

1430

O.K., I have a second question.

M. MICHEL HAMELIN, président:

1435

Yes, Sir.

M. AL HAYEK :

1440 If you could give more details about the pilot project for the pretreatment. I know we have recycling, now we'll have composting, now you're looking at the garbage bag, what's left in there. Maybe you can do a little more recycling from the garbage bag, maybe you can compost more but I believe you're thinking of a thermic process. Could you give more details on the process you would use in the pilot project for the pretreatment of what's left in the garbage bag ?

1445

M. ROGER LACHANCE:

Maybe, Pierre, you can answer that because you have seen some ?

1450

M. PIERRE GRAVEL :

The technology that we're talking about is not a thermal treatment technology. It's a preparation of a material that could be used for biological use, which is compost, or supplement for energy for cement plant or those kind of plastic that can be used in recycling,

1455 that could be used in cement plants to produce energy for that purpose. So, it's not thermal treatment that we're talking about, it's a preparation of material from waste to segregate a biological Fraction, mechanical fraction, that we can find plastic and also the rest of the material that's left over after the garbage bag.

1460 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Thank you, Mr. Hayek.

M. AL HAYEK:

1465

Thank you.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1470

J'invite maintenant madame Juliana Costa. Bonsoir, Madame.

Mme JULIANA COSTA :

1475

Bonsoir. J'ai deux petites questions pour vous. D'abord, ma première question. Aurez-vous un plafond de tonnage ou allez-vous établir un plafond de tonnage par ville dans le secteur ouest? Combien chaque ville peut disposer, dans un monde idéal? Comme participer, on participe déjà. C'est ça, ma question.

1480

M. ROGER LACHANCE :

1485

Non. En fait, l'évaluation des besoins a été faite justement selon le nombre de portes à desservir, le nombre d'unités d'habitation. Et les estimés ou la capacité du centre de traitement a été déterminée, a été établie en fonction du nombre de portes du secteur que je vous ai montré tout à l'heure. Donc l'ensemble – je ne sais pas si j'ai besoin de le montrer – mais l'ensemble du

secteur, allons-y ici, donc l'ensemble du secteur vert pâle, les besoins en termes... en fait, l'évaluation qu'on a faite, c'est 39 000 tonnes de résidus de table et résidus verts combinés. Donc à partir des hypothèses et des projets ou justement des projets qui ont été réalisés ailleurs, on peut s'attendre à avoir cette quantité-là maximum qui va venir du secteur.

1490

Peut-être, Pierre, au niveau... je ne sais pas si tu as un chiffre plus précis en termes de... pour chaque unité de logement?

M. PIERRE GRAVEL :

1495

Oui. On parle d'un tonnage par habitation, par unité de logement, d'environ 300 kilos par logement.

Mme JULIANA COSTA :

1500

Par logement. Et cela prévoit une croissance pendant combien de temps?

M. ROGER LACHANCE :

1505

En fin de compte, le 39 000 tonnes, c'est le maximum. Donc, oui, déjà il va y avoir dans le temps une croissance, mais tous les chiffres qu'on vous montre là, c'est une fois que la performance maximale est atteinte.

Mme JULIANA COSTA :

1510

Excusez-moi. Je ne me suis pas bien exprimée. Une croissance de la population dans ce secteur, qui normalement est moins dense.

M. PIERRE GRAVEL :

1515 Ce qu'on peut dire déjà, c'est qu'on a actuellement des contrats de traitement de
matières organiques où on peut recevoir les résidus mélangés, qui sont les résidus verts et les
résidus alimentaires, pour un contrat actuel qui a débuté en avril pour 15 000 tonnes. Donc
l'ensemble du secteur, l'ouest de l'île, est en mesure d'effectuer la collecte pour laquelle on peut
1520 déjà recevoir les matières. La capacité de 39 000 tonnes, c'est lorsqu'on aura atteint une
performance de récupération de 80 % des matières organiques contenues dans le sac vert.

Mme JULIANA COSTA :

C'est bon. Mon autre question, c'est par rapport aux exigences de ce qu'on accepte.
1525 Évidemment, on parle de résidus, mais est-ce qu'on parle aussi de type de protection qu'on met
dans les bacs; on parle de sacs compostables à 100 % ou de sacs en papier exclusivement?
Qu'est-ce qu'on va accepter à Dorval?

M. ROGER LACHANCE :

1530 Pierre, tu veux répondre?

M. PIERRE GRAVEL :

1535 Actuellement, les normes du ministère pour les sites avec lesquels on opère, qui sont
des sites ouverts à l'extérieur de villes, on privilégie l'utilisation du sac de papier. Le fait qu'on
privilégie l'utilisation du sac de papier et un contenant en vrac, c'est principalement pour la
question du contrôle des odeurs au point de départ des matières, pour l'entreposage des
matières jusqu'au point de réception. L'utilisation des sacs de plastique pose des problèmes au
1540 niveau du contrôle des odeurs quand on laisse les matières avant le ramassage. Donc on
privilégie l'utilisation du sac papier qui respire et qui donne des meilleurs résultats au niveau de
l'opération des sites de compostage ouverts.

Mme JULIANA COSTA :

1545

« Privilégier » dans ce cas-là, ça ne veut pas dire exiger ou complètement bannir?

M. PIERRE GRAVEL :

1550

Ce qu'on peut dire, c'est qu'actuellement, on doit accompagner les actions qui sont prévues dans le Plan directeur comme on disait tantôt par des mesures de sensibilisation, par des mesures de communication, mais également par un cadre réglementaire. C'est-à-dire, on ne pourra pas laisser les citoyens disposer des matières de chacune des façons qui peuvent être imaginées par les citoyens. Donc il y a un cadre réglementaire qui est en préparation dans le but

1555

d'encadrer la meilleure façon de préparer les matières pour le genre d'infrastructure qu'on reçoit.

Mme JULIANA COSTA :

C'est parfait. C'est tout.

1560

M. MICHEL HAMELIN, président :

Merci beaucoup, Madame. Alors, monsieur Charles Moreau s'est réinscrit. Re-bienvenue.

1565

M. CHARLES MOREAU :

Re-bonsoir, Monsieur Hamelin. Dans le document, il est indiqué – je ne me souviens pas à quelle page – dans votre présentation, il est indiqué qu'il y a 56 000 tonnes de déchets ou résidus verts qui vont être acheminés à l'extérieur de la municipalité. D'une part, je voudrais savoir où. Puis, en même temps, je voudrais savoir, est-ce qu'ils sont inclus dans le 60 000 tonnes que vous disiez que vous allez produire? Est-ce que ça rentre dans le calcul du 60 000 tonnes ou ça ne rentre pas dans le calcul de 63 000 tonnes dont on parlait tantôt?

1570

1575 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Monsieur Lachance ?

1580 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui. Le « où » en fin de compte, on est déjà en appel d'offres, je dirais, deux fois, au niveau des options de compostage à l'extérieur. Donc je ne peux pas dire dans trois ans ou dans quatre ans, ça va être qui. On va retourner en appel d'offres. Donc présentement, ça dépend justement de ce résultat-là.

1585 Pour ce qui est maintenant...

M. CHARLES MOREAU :

1590 Excusez-moi. Donc c'est déjà un fait. Ça sort déjà de la ville en ce moment.

M. ROGER LACHANCE :

Présentement...

1595 **M. CHARLES MOREAU :**

Depuis quelques années, peut-être.

1600 **M. ROGER LACHANCE :**

Depuis 2008, il n'y a pas nécessairement de possibilité sur l'île, à part le complexe environnemental Saint-Michel, donc il n'y a pas de possibilité sur l'île de composter, par exemple, des résidus verts. Puis, il n'y en a pas définitivement pour les résidus alimentaires. Donc depuis

1605 2008, on a octroyé un contrat justement pour permettre la collecte des résidus verts et le compostage de ces matières-là.

Aussi, depuis 2008, on a un contrat pour le compostage des résidus alimentaires. Donc il y a une certaine offre de service qui est présentement sur le marché mais très loin des chiffres qu'on vous montre ici en termes de capacité de traitement.

M. CHARLES MOREAU :

1615 Puis, la réponse à la question, à savoir : est-ce qu'ils sont inclus dans le 63 000 tonnes le compost que vous produisez, parce qu'il va y avoir inévitablement du compost produit avec ce 56 000 tonnes aussi ?

M. ROGER LACHANCE :

1620 Je ne voudrais pas vous induire en erreur mais peut-être Pierre...

M. PIERRE GRAVEL :

1625 Oui. Le compost qui est prévu être composté à l'extérieur de la ville fait partie des 65 000 tonnes.

M. CHARLES MOREAU :

Il est inclus.

1630

M. PIERRE GRAVEL :

Oui.

M. CHARLES MOREAU :

1635

Est-ce que vous prévoyez récupérer ces produits-là puis les traiter vous-mêmes dans le cadre de votre projet?

M. ROGER LACHANCE :

1640

À l'heure actuelle, les contrats que l'on a, en fait, on n'a pas les contrats pour le compostage mais on demande un retour de compost. Donc on le sait que, grosso modo, il y a une réduction d'à peu près 40 %. Mais mettons, allons-y de moitié. Donc pour un contrat, par exemple, de 10 000 tonnes, si on envoie 10 000 tonnes se faire composter, on va recevoir 5000 tonnes de compost. C'est comme ça que les cahiers des charges sont faits. Donc, oui, présentement, il y a un retour.

1645

Pour ce qui est maintenant pour le futur, bien, on va regarder justement dans l'élaboration des cahiers des charges pour voir de quelle façon on va fonctionner. Mais il est clair que ça va être une option intéressante d'avoir un retour au niveau du compost, pour distribuer aux citoyens, entre autres.

1650

M. CHARLES MOREAU :

Je me suis mal exprimé. Je parlais du retour à savoir de prendre l'ensemble du 56 000 tonnes métriques qui est envoyé à l'extérieur pour être traité, le retour que je voulais indiquer, c'est est-ce que vous allez le traiter ce 56 000 tonnes vous-mêmes, une fois le plan mis en opération complètement?

1655

M. ROGER LACHANCE :

La réponse, quand on parle de traiter le 56 000 tonnes à l'extérieur de l'île, c'est que ça ne sera pas nous qui va le traiter. Donc on va donner des contrats pour permettre le compostage de ces matières, ce ne sera pas nous qui va le composter.

1660

1665 **M. CHARLES MOREAU :**

Ça va demeurer tel quel après la mise en application du plan actuel, que vous proposez.

1670 **M. ROGER LACHANCE :**

1675 En fin de compte, ce 56 000 tonnes-là, puis je pense que ça serait bon de faire le point parce qu'on l'a fait dans les autres séances, c'est que pour traiter l'ensemble des résidus verts, il aurait fallu avoir des infrastructures beaucoup plus grosses en termes de capacité. Et c'est un choix qui a été fait de permettre, je dirais, de sortir une certaine quantité de résidus verts à l'extérieur de l'île. Pourquoi? Justement, en termes de coûts, en termes d'espace, on n'a pas nécessairement l'espace pour ça.

1680 Tout à l'heure, je mentionnais qu'au niveau des résidus verts, ce sont des matières qui sont produites sur une courte période de temps et c'est saisonnier. Donc il aurait fallu dimensionner les équipements, je dirais, avec une très grande capacité pour seulement en avoir besoin pendant quelques semaines par année.

1685 Donc l'option qui a été faite, c'est justement de dimensionner les infrastructures de cette façon-là et aussi de se donner l'opportunité, avec des contrats externes, avec des partenaires externes, qu'eux prennent charge du surplus de matières de résidus verts. Donc ça ne sera pas nous, on va donner des contrats, mais ça ne sera pas nous qui va composer à l'intérieur de nos usines ces 56 000 tonnes-là.

1690 **M. CHARLES MOREAU :**

Donc si je comprends bien, ça correspond à votre trop-plein saisonnier le 56 000 tonnes ou à peu près? Quelque chose du genre.

M. ROGER LACHANCE :

1695 Oui. Tout à fait.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1700 Avez-vous une deuxième question ?

M. CHARLES MOREAU :

1705 Évidemment, j'ai une deuxième question. - J'en aurais peut-être plus mais mettons que j'ai une deuxième question. Tantôt, vous mentionniez que dans le projet pilote, pour l'instant, il est exclu de regarder la possibilité d'utiliser les traitements thermiques pour procéder à l'élimination, en fait, au traitement de... appelons ça des déchets ultimes, ceux qui n'auront pas été retirés à la source au niveau du recyclage, au niveau des déchets organiques, etc. Je voudrais savoir, d'une part, pourquoi, dans la mesure qu'il existe des technologies qui permettent de les valoriser à 100 % sans enfouissement, pourquoi vous ne regardez pas cette option-là? Et puis qui permet de justement de produire de l'énergie, non pas ce qu'on appelle des RDF – *Residual Derived Field* – ce que monsieur Gravel mentionnait tantôt...

1715 Soit dit en passant, ça c'est une idée européenne puis actuellement, dans le contexte québécois, des compagnies comme OCIM, ils vont vous facturer pour détruire ce produit-là et non pas – vous n'allez pas collecter de l'argent. Ça va vous coûter quelques centaines de dollars par tonne. Je ne suis pas certain que c'est dans votre plan de match de payer un surplus pour ça. Je ne vois pas ça comme une filière intéressante, en tout cas à mes yeux à moi. OCIM et Lafarge ne sont pas intéressés à faire ça gratuitement, pas du tout.

1720 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Est-ce qu'il y a une question? Parce que là, vous êtes en train de faire un mémoire.

M. CHARLES MOREAU :

1725

Excusez-moi.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1730

C'est le 5 décembre, ça.

M. CHARLES MOREAU :

1735

Ma question, c'était pourquoi vous ne considérez pas d'utiliser les traitements thermiques qui pourraient permettre de faire des performances optimales au niveau du traitement des déchets ultimes, comme ça existe déjà à grande échelle dans certains pays? Puis, c'est démontré déjà. Donc c'est ma question.

M. ROGER LACHANCE :

1740

Cette option-là ne fait pas partie du Plan directeur. Le Plan directeur de l'agglomération 2010-2014, on se concentre sur le traitement des matières organiques. Pour le centre pilote de prétraitement, en fin de compte, c'est un pilote. Ce qu'on veut justement faire – je ne peux pas présumer du résultat qui va sortir de ça – donc on veut savoir : est-ce qu'on est en mesure de bien séparer les matières avec une valeur intéressante?

1745

1750

Aussi qu'il y ait des marchés. Donc dans quelques années, on pourra regarder mais pour là, je pense qu'on est à une étape où on veut voir si un centre pilote de prétraitement est quelque chose d'intéressant, justement entre autres pour atteindre l'objectif du ministère qui est de bannir les matières organiques de l'enfouissement pour 2020. Donc on a des choses à regarder à beaucoup plus court terme, avant de considérer des options de traitement thermique, par exemple. Donc on est un peu trop tôt dans le processus pour considérer ces choses-là.

M. CHARLES MOREAU :

1755 Merci de votre réponse.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1760 Est-ce que vous avez une autre question? Parce que là, il n'y a plus personne qui s'est inscrit. C'est le dernier intervenant.

M. CHARLES MOREAU :

1765 Écoutez, les grandeurs des terrains que vous allez utiliser, c'est quoi? Pour faire votre... à Dorval?

M. ROGER LACHANCE :

1770 C'est 4 hectares, si je me souviens bien. Éric?

M. ÉRIC BLAIN :

C'est exactement 4.4 hectares, le terrain qui a été retenu.

1775 **M. CHARLES MOREAU :**

Et est-ce que j'ai bien vu dans le document, il y a une partie du terrain de golf qui fait partie de ce terrain-là? Ou c'est peut-être moi qui ai mal vu?

1780 **M. ROGER LACHANCE :**

Il y a effectivement une partie, il y a une partie d'un trou du terrain de golf qui fait partie.

M. CHARLES MOREAU :

1785

C'est pas le 19^e trou ça toujours? - Excusez-moi. Elle était facile.

M. ROGER LACHANCE :

1790

Je ne peux pas vous le dire. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que ce terrain-là, il est déjà zoné industriel.

M. CHARLES MOREAU :

1795

En fait, si j'ai bien compris votre exposé tantôt, le terrain appartient à Aéroports de Montréal, c'est ça? Puis, il va être loué éventuellement?

M. ROGER LACHANCE :

1800

Oui.

M. CHARLES MOREAU :

1805

On pourrait avoir la grandeur du terrain de... celui de l'est de Montréal, Demix? Pour la partie biométhanisation, je veux dire ?

M. ROGER LACHANCE :

1810

Je ne l'ai pas...

M. CHARLES MOREAU :

Sous la main, peut-être?

1815 **M. ROGER LACHANCE :**

On pourra vous fournir. On a l'information.

1820 **M. CHARLES MOREAU :**

Est-ce qu'elle est sur le site? Je n'ai pas vérifié maintenant. Est-ce que cette information-là est sur le site?

1825 **M. ÉRIC BLAIN :**

L'information est effectivement sur le site.

M. CHARLES MOREAU :

1830 Parfait.

M. MICHEL HAMELIN, président :

Parfait?

1835

M. CHARLES MOREAU :

Merci.

1840 **M. MICHEL HAMELIN, président :**

Merci. Avant de terminer, monsieur le maire m'a demandé la parole. Je la lui cède avec plaisir.

M. EDGAR ROULEAU :

1845

Il y a des commentaires qui ont été dits, quand on parle d'élus et on parle de villes, il faut bien différencier entre agglomérations, je sais que vous avez de la misère avec agglomérations, et la Cité de Dorval. There's a difference between when they say, they talk about *villes*, it's the aggro, because this project is being financed by the aggro, of course, Dorval citizens, I know there's some here and there is some from other cities, but we are part of the aggro, of course, and that section of it, it's aggro. that are, these people who are here today, they're very nice people. Sometimes.

1850

1855

Mais le fait est, c'est que le projet, c'est intéressant. Il y a des situations, il y a des choses qu'il va falloir, qui restent à discuter. Monsieur Watkins et monsieur Lacoste ont emmené des bons points. Il y a la partie d'infrastructure qui va falloir, et ça, il faut pas dire : « c'est pas ici », c'est que ça fait partie d'ici. Il y a Aviation, il y a également André, il y a le boulevard des Sources qui appartient à Pointe-Claire, et c'est tout l'ensemble qu'il va falloir évaluer. Il y a du drainage qu'on sait qu'on doit travailler. Mais le site, comme tel, et il y a les odeurs, parce que, dans la présentation, en français quand on dit *devrait*, c'est pas bon ça. C'est soit qu'il y en a ou il y en a pas. *Devrait*, j'étais pas fort en grammaire, mais il y a une chose : quand c'est *devrait*, c'est que c'est pas sûr.

1860

1865

Et je pense que la senteur est la partie qui est très importante parce que ça va emmener soit l'aviation soit n'importe quoi. Mais en général, c'est sûr que je ne crois pas qu'on est contre un projet comme ça, mais il faut s'assurer que les citoyens de Dorval sont pas pris en otage et qu'on doit payer tout ce qui va être en dehors du site. Ça, monsieur Lachance, il le sait, et Pierre et Éric aussi, parce qu'on en a discuté souvent, mais je voulais juste faire ce point-là.

1870

Just to mention that it's been a long time I haven't seen monsieur Hamelin at... When he was at the MUC, I was just off high school, I think, so.

1875

Ça me fait plaisir de te voir, Michel. Merci. Thank you for being here. And I think it's a good project.

M. MICHEL HAMELIN, président :

1880

Merci, Monsieur le maire. Je peux vous assurer que j'ai été élu très jeune. Alors, merci, Mesdames, Messieurs. Ça met fin à notre soirée de présentation. Vous êtes cordialement invités à revenir le 5 décembre prochain pour l'audition des mémoires. Et si vous avez l'intention de présenter un mémoire, je vous rappelle que la date limite est le 1^{er} décembre. Alors, on vous invite à nous faire part de vos commentaires. Merci et bonsoir.

FIN DE LA SÉANCE

1885

* * * * *

1890

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.